

Le vide de pouvoir du Canada tombe à un moment très périlleux

Par Angelo Katsoras

Après plus de neuf années comme premier ministre du Canada, Justin Trudeau tire sa révérence devant des sondages désastreux et un mécontentement croissant de sa façon de diriger le Parti libéral. Au cours des deux dernières années, sa cote de popularité a régulièrement chuté, ses soutiens délaissant le parti, frustrés par son impuissance à résoudre des enjeux clés tels que l'inflation, la flambée des coûts du logement et les difficultés engendrées par les niveaux de l'immigration.

La rentrée après le congé parlementaire de fin d'année devait avoir lieu le 27 janvier, mais le premier ministre a prorogé le Parlement jusqu'au 24 mars. Le gouvernement reste au pouvoir, mais toute activité parlementaire – y compris le travail sur les projets de loi et celui des comités – est suspendue.

Le mécanisme de la prorogation a déjà été utilisé à de nombreuses reprises par les gouvernements antérieurs, notamment à deux occasions. En 2002-2003, le gouvernement libéral de Jean Chrétien a été accusé d'utiliser la prorogation pour retarder la publication d'un rapport sur le scandale des commandites. Et en 2008, le gouvernement conservateur de Stephen Harper a eu recours à cette manœuvre pour éviter un vote de confiance qui aurait permis aux partis d'opposition de le renverser.

Trudeau has prorogued parliament until March. How does that compare?

Number of prorogued days

Mulroney



Chrétien



Harper



Trudeau



* Trudeau announced on Jan. 6 that parliament will be prorogued until March 24.

Source: Parliament of Canada (Graeme Bruce/CBC)

Source : « Canadian Parliament is prorogued. Here's what that means », CBC, 6 janvier 2025

Cette pause donne aux libéraux dix semaines pour choisir un successeur, mettre au point une stratégie électorale et se préparer à ce qui sera probablement une défaite à la Chambre des communes à la reprise de la session parlementaire. Les candidats doivent déclarer leur candidature au plus tard le 23 janvier, et le chef des libéraux sera choisi le 9 mars. On s'attend à des élections en mai.

Tout ce que cela signifie c'est que, au moment où Donald Trump retournera à la Maison-Blanche, Justin Trudeau sera un premier ministre impotent et cela minera la position du pays dans les négociations avec les États-Unis. Qui plus est, les libéraux seront occupés par leur course à la chefferie.

L'économie et le facteur Trump

La démission de Justin Trudeau a déclenché une toute nouvelle vague d'incertitude dans l'économie canadienne et sur les marchés financiers. Beaucoup de grandes décisions d'affaires seront probablement reportées en attendant que les parties intéressées aient une idée plus claire du camp au pouvoir au Canada, de ses politiques économiques et de l'issue des négociations avec les États-Unis.

Le jour même de l'annonce du premier ministre, un article du *Washington Post* citait des conseillers proches de D. Trump qui laissaient entendre que les droits de douane américains ne s'appliqueraient probablement qu'à un nombre limité d'importations critiques plutôt qu'à la totalité. M. Trump a par la suite démenti cette position sur sa plateforme Truth Social.

Le lendemain, le président désigné Trump a dit qu'il serait prêt à utiliser la « force économique » pour pousser le Canada à une union politique avec les États-Unis. Il a aussi fait valoir que le Canada avait peu de leviers à sa disposition dans les négociations commerciales, prétendant que les Américains pourraient se passer des importations canadiennes telles que les automobiles, le bois d'œuvre et les produits laitiers. Beaucoup d'analystes ont vu dans son discours abrasif une stratégie pour mettre le Canada sous pression et l'obliger à des concessions sur un nombre varié d'enjeux, dont le commerce international et la géopolitique. Le Canada ne deviendra pas le 51^e État, mais on s'attend à ce que les efforts de Donald Trump pour contraindre le pays à s'aligner sur les intérêts économiques et sécuritaires américains continuent.

Abstraction faite des rodomontades de D. Trump, le point commun entre le Groenland, le Canada et Panama est sa conviction que ces pays devraient se trouver fermement dans la sphère d'influence des États-Unis. Cette opinion est de plus en plus ancrée dans les milieux de la défense qui voient les principaux adversaires géopolitiques des États-Unis – la Chine et la Russie – étendre leur présence à la fois dans l'Arctique et en Amérique latine. Cette stratégie consiste notamment à empêcher la Chine de s'implanter de manière importante dans le secteur minier du Groenland, qui possède de vastes réserves de minéraux de terres rares, d'uranium, de pétrole et de gaz naturel.

Donald Trump fonde une partie de son raisonnement, ciblant le Canada, sur la conviction que le déséquilibre commercial entre les deux pays représente une subvention américaine de l'économie canadienne. L'excédent commercial du Canada est en grande partie dû à ses exportations de pétrole brut et de gaz naturel aux États-Unis. Or, les importations de pétrole et de gaz naturel relativement bon marché du Canada permettent aux États-Unis d'exporter des produits pétroliers raffinés et du gaz naturel liquéfié moyennant une marge de profit plus élevée – ce qui représente une très bonne affaire pour les États-Unis.

En outre, alors qu'on s'attend à ce que D. Trump adopte une attitude agressive concernant les droits de douane, il reste peu probable qu'il impose une taxe douanière généralisée étendue à toutes les importations de pays alliés tels que le Canada (pour la Chine, c'est une autre histoire). Mais s'il appliquait un tel plan, il pourrait s'attendre à des contestations en justice, à une opposition importante des deux partis – notamment des républicains dans les États frontaliers qui s'inquiètent des perturbations du commerce international – et à des droits de douane imposés en retour par les autres pays. De plus, les préoccupations entourant les pressions inflationnistes pourraient encore faire monter les rendements obligataires et ainsi saper la promesse électorale de M. Trump qui voulait faire baisser les prix.

Conclusion

Le Canada est exposé à des difficultés importantes à la suite de la démission du premier ministre Trudeau. Avec un dirigeant sur une voie de garage et un parti occupé par une course à la chefferie, il sera difficile de présenter un front uni fort pour relever les défis économiques du Canada et négocier avec D. Trump. Le ciel politique ne s'éclaircira pas avant l'entrée en fonction d'un nouveau chef de gouvernement doté d'un mandat clair, après les élections.

Il est important de noter que l'approche agressive de D. Trump reflète le style de négociation qu'il utilise depuis des décennies, en affaires comme en politique. Pendant les négociations commerciales de 2018 avec le Canada et le Mexique, il a imposé des droits de douane sur les importations d'acier et d'aluminium, menacé d'imposer des droits de douane sur les importations automobiles et accusé Justin Trudeau de malhonnêteté. M. Trump va probablement profiter de l'incertitude politique du Canada pour faire monter la pression sur le pays pour qu'il cède à ses intentions. Il est bien conscient que les liens économiques et politiques profonds du Canada avec les États-Unis laissent peu de place à des divergences importantes en matière de réglementation, de politique douanière, de défense et de politique budgétaire, particulièrement dans un monde de plus en plus défini par le protectionnisme et la rivalité géopolitique entre les grandes puissances.



Abonnez-vous à nos publications : BNCeconomieetStrategie@bnc.ca – Pour nous joindre : 514 879-2529

Général : Le présent rapport a été élaboré par Financière Banque Nationale inc. (FBN), (courtier en valeurs mobilières canadien, membre de l'OCRI), filiale en propriété exclusive indirecte de la Banque Nationale du Canada. La Banque Nationale du Canada est une société ouverte inscrite à la Bourse de Toronto.

Les renseignements contenus aux présentes ont été obtenus de sources que nous croyons fiables, mais ils ne sont pas garantis, peuvent être incomplets et modifiés sans préavis. Les renseignements sont à jour à la date indiquée dans le présent document. Ni le ou les auteurs ni FBN n'assument quelque obligation que ce soit de mettre ces renseignements à jour ou de communiquer tout fait nouveau concernant les sujets ou les titres évoqués. Les opinions exprimées sont fondées sur l'analyse et l'interprétation du ou des auteurs de ces renseignements, et elles ne doivent pas être interprétées comme une sollicitation ou une offre visant l'achat ou la vente des titres mentionnés dans les présentes, et rien dans le présent rapport ne constitue une déclaration selon laquelle toute stratégie ou recommandation de placement contenue aux présentes convient à la situation individuelle d'un destinataire. Dans tous les cas, les investisseurs doivent mener leurs propres vérifications et analyses de ces renseignements avant de prendre ou d'omettre de prendre toute mesure que ce soit en lien avec les titres ou les marchés qui sont analysés dans le présent rapport. Il importe de ne pas fonder de décisions de placement sur ce seul rapport, qui ne remplace pas un contrôle préalable ou les travaux d'analyse exigés de votre part pour motiver une décision de placement.

Le présent rapport ne peut être distribué que dans les cas permis par la loi applicable. Le présent rapport ne s'adresse pas à vous si FBN ou toute société affiliée distribuant le présent rapport fait l'objet d'interdiction ou de restriction de le mettre à votre disposition par quelque loi ou règlement que ce soit dans quelque territoire que ce soit. Avant de lire le présent rapport, vous devriez vous assurer que FBN a l'autorisation de vous le fournir en vertu des lois et règlements en vigueur.

Marchés financiers Banque Nationale du Canada est une marque de commerce utilisée par Financière Banque Nationale et National Bank of Canada Financial Inc.

Résidents du Canada : FBN ou ses sociétés affiliées peuvent appliquer toute stratégie de négociation décrite dans les présentes pour leur propre compte ou sur une base discrétionnaire pour le compte de certains clients; elles peuvent, à mesure que les conditions du marché changent, modifier leur stratégie de placement, notamment en procédant à un désinvestissement intégral. Les positions de négociation de FBN et de ses sociétés affiliées peuvent également être contraires aux opinions exprimées dans le présent rapport.

FBN ou ses sociétés affiliées peuvent intervenir comme conseillers financiers, placeurs pour compte ou preneurs fermes pour certains émetteurs mentionnés dans les présentes et recevoir une rémunération pour ces services. De plus, FBN et ses sociétés affiliées, leurs dirigeants, administrateurs, représentants ou adjoints peuvent détenir une position sur les titres mentionnés dans les présentes et effectuer des achats ou des ventes de ces titres à l'occasion, sur les marchés publics ou autrement. FBN, ses sociétés affiliées peuvent agir à titre de teneurs de marché relativement aux titres mentionnés dans le présent rapport. Le présent rapport ne peut pas être considéré comme indépendant des intérêts exclusifs de FBN et de ses sociétés affiliées.

Le présent rapport n'est pas considéré comme un produit de recherche en vertu des lois et règlements canadiens. Par conséquent, ce document n'est pas régi par les règles applicables à la publication et à la distribution de rapports de recherche, notamment les restrictions ou renseignements à fournir pertinents qui doivent être inclus dans les rapports de recherche.

Résidents du Royaume-Uni : Le présent rapport est un document de marketing. Il n'a pas été préparé conformément aux exigences prévues par les lois de l'Union européenne établies pour promouvoir l'indépendance de la recherche en matière de placement, et il ne fait l'objet d'aucune interdiction concernant la négociation préalable à la diffusion de la recherche en matière de placement. FBN a approuvé le contenu du présent rapport, dans le cadre de sa distribution aux résidents du Royaume-Uni (notamment pour l'application, au besoin, du paragraphe 21(1) de la Financial Services and Markets Act 2000). Le présent rapport est fourni à titre indicatif seulement et ne constitue en aucun cas une recommandation personnalisée ni des conseils juridiques, fiscaux ou de placement. FBN et sa société mère, ou des sociétés de la Banque Nationale du Canada ou membres du même groupe qu'elle, ou leurs administrateurs, dirigeants et employés peuvent détenir des participations ou des positions vendeur ou acheteur à l'égard des placements ou des placements connexes qui font l'objet du présent rapport, ou ils peuvent avoir détenu de telles participations ou positions. Ces personnes peuvent à tout moment effectuer des ventes ou des achats à l'égard des placements ou placements connexes en question, que ce soit à titre de contrepartistes ou de mandataires. Elles peuvent agir à titre de teneurs de marché pour ces placements connexes ou avoir déjà agi à ce titre, ou peuvent agir à titre de banque d'investissement ou de banque commerciale à l'égard de ceux-ci ou avoir déjà agi à ce titre. La valeur des placements et les revenus qui en découlent peuvent autant baisser qu'augmenter, et il se peut que vous ne récupériez pas la somme investie. Le rendement passé n'est pas garant du rendement futur. Si un placement est libellé en devises, les variations de change peuvent avoir un effet défavorable sur la valeur du placement. Il peut s'avérer difficile de vendre ou de réaliser des placements non liquides, ainsi que d'obtenir de l'information fiable concernant leur valeur ou l'étendue des risques auxquels ils sont exposés. Certaines opérations, notamment celles qui concernent les contrats à terme, les swaps, et autres produits dérivés, soulèvent un risque sérieux et ne conviennent pas à tous les investisseurs. Les placements prévus dans le présent rapport ne sont pas offerts aux clients particuliers, et le présent rapport ne doit pas leur être distribué (au sens des règles de la Financial Conduct Authority). Les clients particuliers ne devraient pas agir en fonction des renseignements contenus dans le présent rapport ou s'y fier. Le présent rapport ne constitue pas une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription des titres décrits dans les présentes, ni n'en fait partie. On ne doit pas non plus se fonder sur le présent rapport dans le cadre d'un contrat ou d'un engagement quelconque et il ne sert pas, ni ne servira de base ou de fondement pour de tels contrats ou engagements.

Les présents renseignements ne doivent être communiqués qu'aux contreparties admissibles et clients professionnels du Royaume-Uni au sens des règles de la Financial Conduct Authority. FBN est autorisée et réglementée par la Financial Conduct Authority au Royaume-Uni, et à son siège social au 70 St. Mary Axe, London, EC3A 8BE.

FBN n'est pas autorisée par la Prudential Regulation Authority ou par la Financial Conduct Authority à accepter des dépôts au Royaume-Uni.

Résidents de l'UE : En ce qui concerne la distribution de ce rapport dans les États membres de l'Union européenne (« UE ») et de l'Espace économique européen (« EEE ») par NBC Paris, le contenu de ce rapport est uniquement à titre informatif et ne constitue pas un conseil en investissement, une recherche en investissements, une analyse financière ou toute autre forme de recommandation générale concernant les transactions sur instruments financiers au sens de la Directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 (« MIF 2 »). Ce rapport est destiné uniquement aux investisseurs professionnels et aux contreparties éligibles au sens de la directive MIF 2 et son contenu n'a pas été revu ou approuvé par une autorité de l'UE/EEE. NBC Paris est une entreprise d'investissement agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») pour fournir des services d'investissement en France et a passé ses services d'investissement dans l'ensemble de l'UE/EEE au titre de la libre prestation de services et a son siège social au 8 avenue Percier, 75008 Paris, France. BNC Marchés financiers, filiale de la Banque Nationale du Canada, est une marque de commerce utilisée par NBC Paris S.A.

FBN n'est pas agréée pour la fourniture de services d'investissement au sein de l'UE/EEE.

Résidents des États-Unis : En ce qui concerne la distribution du présent rapport aux États-Unis, National Bank of Canada Financial Inc. (« NBCFI ») qui est réglementée par la Financial Industry Regulatory Authority (FINRA) et est membre de la Securities Investor Protection Corporation (SIPC), membre du groupe de FBN, endosse la responsabilité du contenu du présent rapport, sous réserve des modalités susmentionnées. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent rapport, les résidents des États-Unis doivent communiquer avec leur représentant inscrit de NBCFI.

Ce rapport n'est pas un rapport de recherche et ne s'adresse qu'aux grands investisseurs institutionnels des États-Unis. Ce rapport n'est pas assujéti aux normes d'indépendance et d'informations à fournir aux États-Unis applicables aux rapports de recherche.

Résidents de HK : En ce qui concerne la diffusion de ce document à Hong Kong par NBC Financial Markets Asia Limited (« NBCFMA »), titulaire d'un permis de la Securities and Futures Commission (« SFC ») qui l'autorise à mener des activités réglementées de type 1 (négociation de valeurs mobilières) et de type 3 (négociation avec effet de levier sur le marché de change), le contenu de cette publication est uniquement présenté à titre d'information. Il n'a pas été approuvé, examiné ni vérifié par aucune autorité de réglementation de Hong Kong, ni n'a été déposé auprès d'une telle autorité. Rien dans ce document ne constitue une recommandation, un avis, une offre ou une sollicitation en vue de l'achat ou de la vente d'un produit ou d'un service, ni une confirmation officielle d'aucune transaction. Aucun des émetteurs de produits, ni NBCFMA ni aucun membre de son groupe, ni aucune autre personne ou entité désignée dans les présentes n'est obligé de vous aviser de modifications de quelque information que ce soit et aucun des susmentionnés n'assume aucune perte que vous auriez subie en vous en fondant sur ces informations.

Ce document peut contenir des informations au sujet de produits de placement dont l'offre au public de Hong Kong n'est pas autorisée par la SFC et ces informations seront uniquement mises à la disposition de personnes qui sont des investisseurs professionnels [au sens de « Professional Investors », tel que défini par la Securities and Futures Ordinance of Hong Kong (« SFO »)]. Si vous avez des doutes quant à votre statut, vous devriez consulter un conseiller financier ou communiquer avec nous. Ce document n'est pas un document de marketing et n'est pas destiné à une distribution publique. Veuillez noter que ni ce document ni le produit qui y est mentionné ne sont visés par une autorisation de vente de la SFC. Prière de vous reporter au prospectus du produit pour des renseignements plus détaillés.

Des conflits d'intérêts concernant NBCFMA ou les activités de membres de son groupe sont possibles. Ces activités et intérêts comprennent des intérêts multiples en termes de conseils, transactionnels et financiers, dans les valeurs mobilières et instruments qui peuvent être achetés ou vendus par NBCFMA ou les membres de son groupe, ou dans d'autres instruments de placement qui sont gérés par NBCFMA ou les membres de son groupe qui peuvent acheter ou vendre de telles valeurs mobilières ou de tels instruments. Aucune autre entité au sein du groupe de la Banque Nationale du Canada, y compris la Banque Nationale du Canada et Financière Banque Nationale Inc., n'est titulaire d'un permis de la SFC ni n'est inscrite auprès de la SFC. Par conséquent, ces entités et leurs employés ne sont pas autorisés à ni n'ont l'intention de : (i) se livrer à une activité réglementée à Hong Kong; (ii) se présenter comme s'ils se livraient à une activité réglementée à Hong Kong; (iii) commercialiser activement leurs services auprès du public de Hong Kong.

Droits d'auteur : Le présent rapport ne peut être reproduit en totalité ou en partie, ni distribué, publié ou mentionné de quelque manière que ce soit, ni ne le peuvent les renseignements, les opinions ou les conclusions qu'il contient sans, dans chaque cas, obtenir le consentement préalable et écrit de la FBN.